

LÉGISLATURE 2025 - 2030

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
3 FÉVRIER 2026**

L'utilisation du masculin dans le présent document a pour seul but d'alléger le texte et s'applique sans discrimination de genre.

PRÉSENTS

M. B. SCHOPFER, Président
M. S. VENTRE, Vice-Président
Mme L. CONRAD, Secrétaire
Mmes C. BLAGOJEVIC VENTRE, M. CONRAD et J. PARACCHINI
MM. J.-L. FERRARI, A. FORISSIER, T. FREIDIG, C. HUBER,
R. PARTY, M. SUTER et L. ZURBUCHEN
M. P. BOUVIER, Maire
Mme M. PASCHE, Conseillère administrative

EXCUSÉS

MM. A. CARREL et S. LEMA
M. X. BEUCHAT, Conseiller administratif

M. le Président ouvre la séance à 19h30.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

Moyennant deux légères rectifications en pages 2 et 3, le procès-verbal est approuvé par 8 oui et 4 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Festival Antigél

Mme Pasche mentionne qu'il reste encore 11 places (sur 20) bénéficiant de la réduction de 20% réservée aux habitants de Chancy. Elles seront remises sur le marché très prochainement.

b) Agenda communal

Mme Pasche donne un exemplaire papier de l'agenda communal publié sur le site de la Commune (<https://www.chancy.ch/agenda-communal/>).

Mme M. Conrad demande s'il est envisagé d'en faire un tout-ménage.

Mme Pasche lui indique qu'étant sujet à modifications, il n'est pas judicieux de le distribuer en version figée.

c) Villa yoyo

Mme Pasche annonce que la Villa Yoyo viendra à Chancy pendant les vacances de Pâques (du 6 au 17 avril 2026) et d'automne (du 19 au 23 octobre 2026).

d) Patinoire éphémère

Mme Pasche s'est renseignée sur la possibilité d'installer une patinoire éphémère à Chancy.

Pour information, celle de Bernex coûte CHF 1.5 million. Elle nécessite en sus des interventions du personnel communal et l'emploi d'un civiliste.

Une plus petite structure (200 m²) coûterait CHF 50'000.-- / an, sachant que la Commune doit s'engager pour 3 ans consécutifs. Ce coût ne comprend évidemment pas les heures du personnel, sa disposition ainsi que la surcharge de travail engendrée.

La Commune de Satigny, dont le budget est plus confortable que le nôtre, a abandonné ce projet car il ne tient pas compte de la crise énergétique. De surcroît, elle n'a pas non plus le personnel adéquat pour s'en occuper.

Compte tenu de ce qui précède, **Mme Pasche** confirme que la Commune renonce à proposer cette activité.

e) Mérite Chancinois

Suite à une discussion avec les membres du jury, **Mme Pasche** annonce les lauréats 2026.

f) Projet culturel Grand Genève

Mme Pasche communique l'existence d'un budget de CHF 240'000.-- à disposition des communes ou entités qui développeraient un projet culturel transfrontalier.

g) Jeunes sapeurs-pompiers de la Champagne

Comme indiqué lors de la séance de décembre 2025 (point 3.e) du procès-verbal), **M. Bouvier** revient brièvement sur ce point afin de préciser qu'après vérification, la Commune participe au financement de cette structure depuis 2009, en octroyant une subvention de CHF 100.--/jeunes chancinois.

M. Bouvier précise que la Commune n'a effectivement rien versé en 2021 et 2022 (années Covid) et que cette subvention n'est pas systématique. En effet, elle n'est attribuée que sur demande.

M. Bouvier ajoute qu'en 2024, leur requête s'élevait à CHF 110'000.-- ! Après discussion entre les communes de la Champagne, il a été décidé de leur proposer une rencontre afin qu'ils soient en mesure de justifier un tel montant. Cette proposition est restée sans suite.

h) Patrouilleur scolaire

M. Bouvier indique que suite à la démission de Mme Fellay au 31 janvier dernier, la Commune est toujours à la recherche d'un ou d'une patrouilleuse scolaire qui pourrait remplacer sur appel en cas d'absence ou de maladie.

i) Certificat

En l'absence de M. Beuchat, **M. Bouvier** mentionne que les SIG attestent des performances environnementales de la Commune qui obtient le certificat eco 21. Si certes Chancy est une petite commune, elle a une grande volonté de réussir cette transition.

M. Bouvier remercie sincèrement M. Beuchat pour tout son travail.

j) Parking Bellegarde

M. Bouvier confirme que l'attribution des places est en cours tout comme la demande d'arrêté pour la réglementation globale du parking.

Afin que la durée de stationnement, limitée à 4 heures du lundi au vendredi de 7h00 à 22h00, soit respectée, la Commune envisage de prendre un pourcentage d'occupation des agents de police municipale (APM) de Bernex, à l'instar des Communes d'Avully et d'Aire-la-Ville.

Les APM pourraient en outre également sévir contre le dépôt sauvage d'encombrants et le non-ramassage des déjections canines. Plus généralement, une présence policière, même à un petit pourcentage, serait dissuasive. Cependant, il est à noter que les APM ne travaillent pas le weekend.

Le Conseil administratif a donc reçu une personne qui se chargerait d'établir un cahier des charges en fonction des besoins précis de la Commune. Travaillant également avec des sociétés de sécurité privées, une présence les samedis et dimanches serait possible.

Le Conseil administratif souhaite présenter un projet dans le courant du 1^{er} semestre 2026 afin de l'inclure, le cas échéant, dans le budget 2027.

Mme L. Conrad demande s'il est possible de remettre les panneaux encourageant les propriétaires de chien à ramasser leurs excréments.

Mme M. Conrad relève que les employés communaux se donnent beaucoup de peine pour que les poubelles soient régulièrement vidées et les en remercie. Elle se demande en outre si l'utilisation des chemins par les chevaux pourrait être limitée en fonction de la météo. En effet, leur passage lorsque le sol est trempé les défonce complètement, les rendant de fait bien moins praticables pour les promeneurs.

4. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des affaires sociales, de la culture, des sports et des loisirs

Aucune communication.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

Aucune communication.

c) Commission de l'environnement et du développement durable

Aucune communication.

d) Commission des finances

Aucune communication.

e) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Paracchini signale que le prochain Chancylien est en cours de montage.

f) Commission du territoire et des constructions

Aucune communication.

g) Commission ad hoc pour la restauration du Moulin-Roget

M. Forissier mentionne qu'une réunion est organisée le 16 février sur site.

Café du virage

M. Ferrari demande si le repreneur potentiel du Café du Virage a signé.

M. Bouvier indique que le Conseil municipal sera immédiatement prévenu lorsque cela sera le cas.

Radar pédagogique

M. Ventre suggère que le radar pédagogique mobile soit installé temporairement à des endroits stratégiques du village, par exemple route de Bellegarde, pour la sortie des classes ou à Passeiry. Il trouve que c'est dommage de l'avoir acheté et qu'il ne soit pas utilisé.

Sacs à déjections canines

M. Ventre a noté à plusieurs reprises que les enfants les utilisent comme bombes à eau, sans les ramasser une fois éclatés.

Il propose que les distributeurs soient fixés légèrement plus haut afin qu'ils soient plus difficiles d'accès.

M. Bouvier lui répond que même s'ils étaient plus élevés, les enfants grimperaient pour les attraper.

Panier de basket pour enfants

Comme convenu lors de la précédente séance (point 3.g) du procès-verbal), **M. Ventre** confirme qu'une hauteur de 1m80 à 1m90 serait parfaite.

Cloches du temple

M. Bouvier fait part de la réparation du système de sonnerie des cloches du temple qui a notamment permis le retour de « l'appel à la soupe », carillon sonnante à 11h45 et 17h45, à l'origine destiné à signifier la fin de la matinée et de l'après-midi aux travailleurs dans les champs.

Bien que faisant partie de la culture traditionnelle villageoise, la Commune a reçu deux plaintes concernant les sonneries nocturnes. Le Conseil administratif a décidé de couper les cloches de 00h30 à 5h30 (dernière sonnerie à minuit et première à 6 heures).

P'tit Café

M. Forissier demande quelle est la viabilité du P'tit Café.

M. Bouvier explique que les deux audits réalisés mentionnent effectivement la difficulté de rendre cet établissement rentable. Les gérants le savent depuis le début. Il s'agit d'une structure plutôt sociale et difficilement lucrative.

Ils ont d'ailleurs informé la Commune qu'il a été nécessaire d'investir des fonds propres pour assurer son fonctionnement.

Mme Pasche ajoute que la venue de la poste ne compense pas le manque à gagner même si cela permet de découvrir le lieu à ceux qui ne le fréquentent pas.

M. Ferrari indique que l'application « poste » ne mentionne pas les bons horaires. Par ailleurs, s'il est possible de récupérer un recommandé, il n'est pas possible d'en envoyer.

M. Bouvier regrette les critiques stériles et pas constructives entendues dans le village. Les événements de « Décembre en fêtes », entre autres, ont été organisés en collaboration avec le P'tit Café car la Commune et plus particulièrement Mme Pasche dans ce cas, souhaite maintenir ce lieu de rencontres. Plus globalement, le Conseil administratif est extrêmement disponible pour que tous les commerces du village fonctionnent.

M. Forissier propose qu'une signalétique soit mise en place afin d'indiquer son emplacement. En effet, si l'on ne connaît pas la Commune et plus particulièrement le centre du village, le P'tit Café n'est pas visible depuis les routes passantes qui l'entourent.

M. Bouvier indique que c'est en cours.

Mme Pasche trouve qu'il est difficile de faire un bilan en moins de 6 mois mais que c'est un lieu à maintenir socialement parlant.

Borne de la Ruelle

M. Forissier demande quand l'abaissement de la borne à l'aide du téléphone sera à nouveau fonctionnel.

M. Bouvier mentionne les difficultés rencontrées et confirme qu'un délai au 12 février 2026 a été imposé à la société pour poser les modules 4G.

Chemin des Raclerets

Mme Conrad déplore l'état du chemin suite au passage des camions. En effet, malgré plusieurs signalements au responsable du chantier, la voirie reste sale et dangereuse pour les deux-roues (gravillons, terre et sable).

M. Bouvier contactera l'entreprise générale pour demander un entretien du chemin plus régulier.

IEPA (Immeuble avec encadrement pour personnes âgées)

M. Bouvier annonce que l'immeuble devrait être prêt en décembre 2026 pour accueillir ses premiers locataires en janvier 2027.

Un lien sera prochainement indiqué sur le site de la Commune pour être en mesure de s'inscrire. Toute l'administration passera par l'IMAD (Institution de maintien à domicile) mais la Commune a insisté pour avoir un droit de regard sur les futurs postulants afin de favoriser les Chancynois, dans la mesure du possible et pour autant que les critères soient préalablement remplis.

Mme Pasche ajoute que la Commune a beaucoup de chance d'avoir pu construire un si petit IEPA. En effet, ne comportant que 22 appartements, il s'agit du plus petit établissement de ce type en Suisse. Elle remercie chaleureusement **M. Bouvier** pour toutes les négociations qui ont été nécessaires avant son édification.

Escalade 2025

Si **M. Party** relève la très généreuse participation de la Commune à l'occasion de cet événement, notamment en offrant la soupe, le pain et le fromage à sa population, il souligne en revanche que

les stands de nourriture tenus par l'Amicale des pompiers (raclette et hot dogs) nécessitent beaucoup d'engagement pour un rendement peu attractif.

M. Bouvier confirme que dorénavant seule la soupe sera offerte aux communiers.

TPG

M. Freidig demande si la Commune a eu un retour sur la possibilité de rétablir un bus scolaire.

M. Ferrari signale que la publicité sur le TPG flex n'est pas tout à fait correcte. En effet, elle mentionne « de 6h00 à 00h00 » mais en réalité ne fonctionne que jusqu'à 23h30 car les véhicules doivent être rentrés au dépôt pour minuit.

M. Bouvier se renseignera et reviendra sur ce sujet lors de la séance du mois de mars.

M. le Président lève la séance à 20h40.



Le Président du Conseil municipal
Boris Schopfer



La Secrétaire du Conseil municipal
Léna Conrad



La Secrétaire
Joëlle Noverraz-Mühlemann